



**COMMUNE
DE
MURATO**

**Délibération
N°24/2022**

Date de la convocation : 10/05/2022

Date d'affichage :

Date de publication :

Nb Conseillers afférents au CM : **15**

Nb Conseillers en exercice : **15**

Nb Conseillers présents : **10**

Nb Conseillers représentés : **3**

Quorum : **5**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURATO**

SEANCE DU 17 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept mai à 17h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. FESSLER Charles, Mme FLORI Céline, M. FLORI Claude, M. GIANSILY Yves, M. IANNELLI François, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MAZZONI Pierre-Ange, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

ABSENTS : M. BERTONCINI Eugène, M. LAFFOND Alain.

REPRESENTES : M. CLEMENTI Albert représenté par M. FLORI Claude, M. LECCIA Lucien représenté par M. FLORI Claude, M. COPPI Jacques représenté par M. ANTONI Francis.

Le quorum étant atteint, Monsieur FESSLER Charles a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Recherche de financement - Système de réservation en ligne et de visite de l'église Saint-Michel

Monsieur le Maire expose au Conseil

L'église St-Michel est un édifice religieux et architectural unique en Corse. Avec plus de 40 000 visiteurs en haute-saison, elle est un véritable point d'ancrage et de visite pour de nombreux insulaires et vacanciers.

Dans ce contexte et afin de créer de nouvelles ressources financières pour la commune, il est proposé à l'Assemblée de procéder à la création d'une plateforme en ligne de réservation par créneaux de visite.

Ce site, permettra de jauger la fréquentation de l'édifice et d'en limiter l'accès par un droit d'entrée et des quotas ou pendant des événements tout en permettant de connaître son histoire passée (système d'audioguide).

Coût de l'opération

- Système de réservation en ligne et de visite de l'église Saint-Michel	15 182,50€
TOTAL HT	15 182,50€

Pour assurer le financement de cette opération, il est proposé à l'Assemblée de solliciter une aide auprès de la Collectivité de Corse au titre du Schéma d'Aménagement et de Protection du Massif de Corse et de l'Agence de Tourisme de la Corse.

Plan de financement

Financiers	Taux	Montant
Collectivité de Corse (SADPMC)	60%	9 109 €
Agence de Tourisme de la Corse	30%	4 554 €
Autofinancement	10%	1 519,50 €
TOTAL HT		15 182,50€

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

Pour : 13	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

- APPROUVE** le projet de création d'un système de réservation en ligne et de visite de l'église Saint-Michel.

- ADOpte** le plan de financement ci-dessus exposé.

- CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Au registre sont les signatures

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20220517-DE_24-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/05/2022

Publication : 18/05/2022

POUR COPIE CONFORME

LE MAIRE

Claude FLORI

Le Maire
M. Claude FLORI

